



GYPAETE BARBU

PYRENEES VERSANT NORD



CIRCULAIRE n°70

- Novembre 2015 -

Les actions menées en faveur du Gypaète barbu sont réalisées par un réseau de partenaires dans le cadre du Plan d'action ministériel piloté par la DREAL Aquitaine et coordonné par la LPO.

Le suivi de la population de Gypaète barbu nord pyrénéenne, les opérations de soutien alimentaire et l'opération Vigilance Poison (étude des causes de mortalité) sont réalisés par le réseau « Casseur d'os » composé des organismes suivants :

Associations naturalistes :

- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO, LPO Aude, LPO-Aquitaine)
- Saiak
- Nature Midi-Pyrénées (NMP, NMP CL 65)
- Association des Naturalistes Ariègeois (ANA)
- Nature Comminges (NC)
- Cerca Nature (CN).

- Parc National des Pyrénées (PNP)
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS / SD 64, SD 65, SD 31, SD 09, SD 66, SD11)
- Office National des Forêts (ONF / SD 64, SD 65, SD 31, SD 09, SD 66, SD11)
- Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC)
- Réserves Naturelles Régionales du Pibeste, d'Aulon et de Nyer (RNR)

- Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne et de l'Ariège (FDC 31, FDC 09)

- Association des Pâtres de Haute Montagne (APHM)

Plusieurs associations pyrénéennes et des observateurs indépendants coopèrent ponctuellement à ce suivi (Observatoire de la Montagne, GOPA, Hegalaldia, etc.).

Sommaire

1. Prospection et suivi 2015-2016 – Pyrénées nord (p.2)
2. Soutien alimentaire 2015-2016 (p.2)
3. Vigilance Poison (p.3)
4. « Jacques » voyage vers l'ouest (p.3)
5. Le gypaète à l'honneur à Ax-les-Thermes (p.4)
6. Jugements pour perturbation intentionnelle (p.5)

1. SUIVI DE REPRODUCTION 2015-2016 – PYRENEES NORD

La période de sensibilité majeure a débuté le 1^{er} novembre et les couples de gypaète sont déjà bien actifs, certains depuis le mois de septembre. La prospection des sites d'altitude a bénéficié de bonnes conditions météorologiques en novembre. La localisation précoce des aires chargées facilite le suivi hivernal. D'après les informations qui nous ont été transmises, la plupart des couples sont bien présents sur les sites de reproduction et chargent leurs aires : A3, A4, C4, C5 (Pyrénées-Atlantiques), D2, E1, F4 (Hautes-Pyrénées), G2, G3 (Haute-Garonne), H1, H3W, H3E, H4, H6 (Ariège). Deux nouvelles ZSM ont été cartographiées (E1 et F4).

Attention aux retardataires ! **N'oubliez pas de nous envoyer vos observations** du cycle 2014-2015.

N'oubliez pas non plus de nous envoyer un bref bilan du suivi du/des couple(s) que vous suivez **à chaque fin de mois à partir du mois de décembre** : précisez si le couple (ou le trio) a été contacté, si une aire a été chargée en précisant dans quelle ZSM. Un récapitulatif mensuel sera transmis par la LPO à la DREAL-Aquitaine qui actualisera la cartographie des ZSM en ligne (extranet Pyrénées Vivantes) afin que celles-ci ne soient pas survolées durant la nidification par les partenaires conventionnés dans le cadre du PNA Gypaète barbu.

La prospection en cours réalisée par Martine Lapène dans les Pyrénées centrales a déjà permis de localiser un couple et son aire sur un nouveau site des Hautes-Pyrénées (F4E), et de bien cerner le centre d'activité du couple cantonné en 2015 en Haute-Garonne (G3).



Rappel du protocole de suivi (allègement du protocole de suivi sur les sites peu dérangés)

- Suivi des couples

- les prospections sont réalisées à l'initiative des partenaires du réseau en octobre-novembre et ont pour objectif de détecter les couples et de localiser leurs aires.
- le suivi des couples/trios prend le relais à partir de décembre. Les premières pontes sont déposées dès la première décennie de décembre et des pontes tardives peuvent être constatées jusqu'à la fin du mois de février.
- après le constat de ponte (relève observée ou forts indices de couvaison), le suivi sera allégé sur les sites peu dérangés.

Il passera à une fréquence décadaire ou bimensuelle (chaque contrôle pourra être bref). Sur les sites fréquemment dérangés, un suivi/surveillance hebdomadaire sera maintenu.

- à la fin de la période d'incubation, le suivi devra s'intensifier afin de déterminer le plus précisément possible la fourchette de dates des éclosions et de vérifier si le poussin survit durant les premières semaines critiques de la période d'élevage.

- durant les 3 derniers mois d'élevage, le suivi sera allégé sur les sites peu dérangés, excepté à l'approche des dates d'envol : le jeune volant ou posé hors de l'aire devra être contrôlé.

- Surveillance des activités humaines

Elle sera réalisée simultanément au suivi des couples/trios comme les années passées, et consistera à relever les activités potentiellement dérangeantes réalisées dans un rayon de 2 km des nids (et à renseigner précisément l'encadré dans la fiche d'observation du réseau, ou à rédiger un rapport). Ce suivi anthropique est important dans le cadre d'un programme de conservation car il permet de mieux connaître le comportement de cette espèce en réaction aux dérangements, et permet d'alerter les gestionnaires et l'administration en temps réel.

Prise en charge financière

Elle ne peut pas être garantie à l'avance, une réponse à notre demande de financement transfrontalier Poctefa « EcoGyp » est attendue pour le printemps 2016. Un forfait financier par couple suivi a été prévu afin d'aider les bénévoles et les organismes à prendre en charge une partie de leurs frais de déplacement (environ 400€ / an / couple suivi).

2. SOUTIEN ALIMENTAIRE HIVERNAL 2015-2016

Dix sites de nourrissage spécifiques – alimentés exclusivement d'os issus de boucherie ou d'abattoir - ont été programmés dans le cadre du projet Poctefa « Rapaces » : deux au Pays Basque (A4* ; B2*), cinq en Ariège (H3*, H4*, H5*, H6*, H7*) et trois dans les Pyrénées-Orientales (I2*, J1*, J2*).

De plus, le nourrissage occidental du Baztan (A1*) est alimenté par le gouvernement de Navarre près de la frontière. Les nourrissages spécifiques (K2*, K3*) prévus dans le piémont de l'Aude seront pris en charge financièrement par le programme Life GypConnect coordonné par la LPO (projet concernant les Préalpes, le Massif central et ses contreforts, ainsi que les Corbières).

Rappel du protocole

- Nombre et fréquence des dépôts

Sur 8 sites « réguliers », au minimum 16 apports d'os (issus d'abattoirs ou d'ateliers de découpe) sont prévus du 15/11 au 01/05, soit 3 apports par mois en moyenne (fréquence modulable : par ex. 2/mois en décembre + 3/mois en janv.-fév. + 4/mois en mars-avril pendant l'élevage du poussin).

Sur 2 sites « occasionnels », 8 apports ont été programmés, ils seront déposés (ou non) à l'initiative des opérateurs afin de favoriser les éventuelles reproductions.

- Suivi de la fréquentation

Le projet de suivi automatisé (pièges-photos) ne sera pas réalisé cette année (pas de garantie de financement) ce qui réduira sensiblement le temps dédié à cette opération ; le suivi systématique de 4h après chaque apport est abandonné (réduction du coût de cette opération comme demandé compte tenu du contexte budgétaire actuel): le suivi sera effectué de façon aléatoire, à l'initiative des opérateurs volontaires.

Prise en charge financière

Elle ne peut pas être garantie à l'avance, une réponse à notre demande de financement transfrontalier (Programme « EcoGyp ») est attendue pour le printemps 2016. Un forfait financier par site de nourrissage a été prévu afin d'aider les bénévoles et les organismes à prendre en charge une partie de leurs frais de déplacement et de personnel (environ 2500 € / an / site régulier alimenté, à partager entre les opérateurs).

Prévisionnel : hivers 2016-2017-2018

Dép.	Pays Basque		Ariège					Pyrénées-Orientales		
Code	A4	B2	H3	H4	H5	H6	H7	I2	J1	J2
Nbr. jours	16	8	16	8	16	16	16	16	16	16
Opérateurs	LPO	Saiak	APHM ONF09	NMP	ONF09 FDC09 ?	ANA	LPO11 ONF11 ANA NMP	CCNat FRNC ONF66 ?	FRNC	FRNC

Bon courage à tous les « nourrisseurs » !

3. VIGILANCE POISON

L'opération Vigilance Poison se poursuit comme les années précédentes.

Nous vous rappelons une légère modification du protocole : les milans royaux et les vautours fauves qui seront découverts dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées seront autopsiés par les Dr Novella et Vilagines au laboratoire des Pyrénées à Lagor, 64 (prise en charge financière PNP ou ONCFS) ; les gypaètes barbus, vautours percnoptères, milans royaux et vautours fauves qui seront découverts dans les départements de la Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales et Aude (Pays de Sault) seront autopsiés par le Dr Vilagines à Tarascon, 09 (prise en charge financière LPO / PNA).

Des analyses toxicologiques systématiques seront réalisées et un bilan annuel permettra de restituer les résultats de ces recherches une fois qu'ils seront validés par le comité d'experts (Pr Berny, Dr L Vilagine, Dr C Novella, Dr JY Chollet, Dr G Joncour, JM Cugnasse, A De Seynes, M Razin).

4. JACQUES VOYAGE VERS L'OUEST



Le gypaète « Jacques » - récupéré par le PNP en avril et soigné par Hegalaldia - a été équipé d'un émetteur grâce à la coopération du PNP, de la DREAL-Aquitaine, de la LPO-Grands Causses et de la VCF. Relâché le 15/09 près du col du Somport (64), il n'a cessé de se déplacer vers l'ouest et fréquente actuellement la partie navarraise du territoire historique du Baztan (A1), inoccupé depuis 2013 !

5. LE GYPAÈTE A L'HONNEUR A AX-LES-THERMES



Une conférence et une exposition de magnifiques photos (13 tirages 60x40) réalisées par Michaël Kaczmar (association Communimage), ont mis le gypaète à l'honneur à la médiathèque d'Ax-les-Thermes (09). Une bâche suspendue et illustrée d'une photographie d'un gypaète en vol grandeur nature incite les curieux à découvrir le bel oiseau depuis le 7 août dernier. Si vous en avez l'occasion, il reste encore quelques jours pour aller visiter cette exposition et admirer le gypaète dans toute sa splendeur et « sous toutes les coutures » (entrée libre les jours d'ouverture de la médiathèque).



6. JUGEMENTS POUR PERTURBATION INTENTIONNELLE

La perturbation intentionnelle des espèces protégées est interdite par la loi, mais des recours juridiques sont parfois nécessaires afin de limiter la perturbation de certains sites de reproduction, quand toutes les démarches consensuelles ont échoué (information, concertation, etc.).

En 2008, un vidéaste amateur était condamné pour la première fois pour perturbation intentionnelle du Gypaète barbu en Haute-Garonne (forfait commis en 2007 ; PV de l'ONCFS ; jugement du tribunal de Saint-Gaudens).

En 2015, la justice a condamné par 2 fois des contrevenants pour perturbation intentionnelle du Gypaète barbu :

- 5 chasseurs au Pays Basque (forfait commis en 2010 ; PV de l'ONCFS ; jugement en appel délivré par le tribunal de Pau)
- 2 amateurs de wingsuit (variante de base-jump) en Ariège (forfait commis dans un APPB fin 2013 ; rapport ONF et PV de l'ONCFS ; jugement du tribunal de Foix).

La presse a bien repris l'évènement.



Nous remercions vivement nos partenaires pour leur soutien dans ces démarches, en particulier l'ONCFS, Nature Midi-Pyrénées, l'ONF, et bien sur la mission juridique de la LPO et France Nature Environnement.

En vous remerciant tous pour votre précieuse coopération à ce programme de sauvegarde,

Martine Razin

Coordination Casseur d'os

CONTACT Coordination Casseur d'os : martine.razin@lpo.fr

TEL : (0)5 59 41 99 90 ou 06 43 77 94 79

Autres contacts LPO - Pyrénées vivantes :

aurelie.deseynes@lpo.fr (Réseau Milan royal) ; erick.kobierzycki@wanadoo.fr (Réseau Vautour percnoptère) ;
gwenaelle.plet@lpo.fr (Communication, écotourisme) ; philippe.serre@lpo.fr (Coordination générale)

Plus d'info: www.pourdespyreneesvivantes.fr ; <http://lpo.mission.rapaces/gypaete-barbu> ; www.4vultures.org